

Edito

Intervention du vice-président du Conseil régional des Pays de la Loire, Philippe Chevreul, lors de la rencontre régionale des APP le 5 novembre 2002, à Nantes, dans le cadre des manifestations " APP en résonance ".

Je suis très heureux de participer à cette réunion, car les APP intéressent le Conseil régional. Cette réunion constitue un point d'aboutissement de ce que les uns et les autres ont mis en œuvre depuis le 16 octobre : portes ouvertes, visites, démonstrations, conférences de presse en résonance, avec l'ensemble des APP sur le territoire national. Je salue très sincèrement l'activité quotidienne de votre réseau et tous les services que rendent sur tout le territoire de la région les 17 APP et les 35 points d'accès, à 8000 personnes. J'ai remarqué que, peut-être en fonction de la localisation des APP, certains sont très nombreux, d'autres plus discrets et quelques uns absents. Je crois pourtant qu'il était important que tout le monde soit là, aujourd'hui.

Je dois souligner aussi le choix qui a été fait à la fois par le Conseil régional et les services de l'Etat pour déléguer cette fonction d'APP au niveau de la région des Pays de la Loire, à toutes sortes de familles et d'organismes de for-

mation différents, au monde associatif, celui des chambres consulaires et de l'Education nationale. La richesse des APP, c'est d'avoir pu travailler ensemble. Les APP, je le rappelle, sont des services permanents et individualisés de formations de courte durée, offrant une pédagogie personnalisée à un public diversifié et complémentaire de l'offre existante. Les caractéristiques de ces services rendus aujourd'hui par les APP les mettent au cœur des préoccupations de la Région, comme de tous les acteurs de la formation professionnelle, et ils rejoignent les orientations de notre stratégie régionale pour l'éducation et la formation sur plusieurs points :

D'abord, l'individualisation des formations : c'est quelque chose d'essentiel auquel vous contribuez. C'est un des axes forts de notre stratégie et nous souhaitons, concernant l'individualisation, avancer sur trois points qui sont complémentaires : la modularisation de l'offre de formation, le développement des technologies de l'information et de la communication et des formations à distance – et le programme FOAD dans lequel vous êtes nombreux à être engagés y contribuez – et la promotion de la validation des acquis de l'expérience. Je crois que c'est fondamental et les APP sont vraiment au cœur de cette préoccupation.

(suite p.2)

De IOTA+, mission nationale d'appui et d'animation des APP à ALGORA, mission nationale des APP

A l'origine, en 1986, était le service d'appui et de liaison des APP : le SLAPP ! Les initiateurs du projet à la DFP avaient choisi comme acronyme IOTA+, plus adapté en terme de communication. IOTA+ " le petit quelque chose en plus ", mettant en parallèle la place des APP au niveau local : un + dans l'offre de formation locale et le + apporté par un fonctionnement en réseau permettant échanges, réflexion, production collective et mise en place de services communs. En 16 ans d'activité, l'animation nationale a été gérée successivement par l'ADEP, puis l'Université de Rouen, pour se fixer depuis 1995, à l'ORAVEP.

Fin 2000, à la demande de la DGEFP, la convergence des activités de l'ORAVEP et de IOTA+ a donné naissance à Algora, formation ouverte et réseaux. Aujourd'hui l'activité de l'association s'inscrit largement dans la problématique

(suite p.3)

SOMMAIRE

Edito : Intervention de Ph. Chevreul,	
Conseil régional Pays de la Loire	p.1-2
De Iota + à Algora, mission nationale.	p.1
APP en résonance : dernier écho	p.3
Nouveaux publics en APP	p.4-6
Réunion des animations régionales	p.7
Les brèves :	p.7-8
Projet " Apprendre à apprendre "	p.8
Formation des coordonnateurs	p.8
Le livre des APP	p.8

Ensuite, les connaissances de base et les territoires. De plus en plus, nos compétences doivent évoluer ; en effet, la gestion des compétences tout au long de la vie sera certainement un facteur clé de la promotion des personnes et du développement du territoire dans les prochaines années. Dans ce contexte, la maîtrise des savoirs de base devient de plus en plus indispensable, tant dans la vie sociale que dans la vie professionnelle.

C'est pourquoi la Région s'est donnée comme objectif de permettre à tous d'accéder à un premier niveau de qualification : on sait qu'aujourd'hui, si l'on n'a pas ce premier niveau de qualification, certes basique, la chance d'intégrer un emploi est complètement annihilée. Il faut donc que tous ensemble, les financeurs, les élus, les organismes de formation, nous contribuions, en utilisant les outils et notamment ceux qu'utilisent les APP, à ce que l'ensemble des Ligériens et Ligériennes puissent avoir aujourd'hui ce premier niveau de qualification.

Mais au-delà, en s'appuyant sur les réseaux existants et en concertation avec les collectivités territoriales, la Région souhaite développer une offre de services permettant à chacun de trouver un appui à la gestion de ses compétences. L'offre de services doit être ouverte à tous les publics pour s'affranchir de la segmentation par âge ou par catégorie, elle doit être ouverte sur le territoire régional et doit offrir à la fois information, conseil et accès à un premier niveau de formation de base.

Les APP sont répartis sur l'ensemble du territoire, ils utilisent les nouvelles technologies : vous pouvez être au cœur des problèmes de formation.

Ce projet, l'un de ceux de notre stratégie régionale, nous souhaitons qu'il puisse trouver sa place dans le cadre des futures expérimentations de décentralisation. Nous ne savons pas encore de quoi sera faite la décentralisation, mais quoiqu'il arrive, ce sera, et nous en avons les moyens aujourd'hui, en collaboration avec l'Etat ; ce sera un axe fort de notre action.

Dans ce contexte, il va de soi que nous allons continuer à travailler ensemble. Les APP sont en effet pour nous un point de référence important : ils sont soutenus dans le cadre du contrat Etat-Région, ils bénéficient d'une animation régionale qui est assurée par le CAFOC - je tiens à saluer ici le rôle d'appui et de fédération que joue Madame Delasalle - ils bénéficient également d'une animation nationale.

En tant que vice-président d'Algora, qui est l'association support de la mission nationale des APP, je tiens à souligner l'importance de cette animation nationale qui permet l'échange d'expériences et la capitalisation. Je souhaite que vous puissiez utiliser au maximum cet outil, et pense que, d'une part, il vous apporte au quotidien les éléments qui peuvent vous manquer pour le déroulement de votre pédagogie et que, d'autre part, c'est un lien entre les APP. C'est là un message très fort que je voulais faire passer à propos de la collaboration entre la mission nationale et vous.

Avant de conclure, je voudrais donner quelques pistes sur lesquelles nous avons aussi à avancer ensemble :

- Tout d'abord le lien qui est aujourd'hui possible pour un jeune en stage PAPIL(1) et l'APP ; cela n'a pas toujours été net, ça l'est main-

tenant, les jeunes orientés par les missions locales et PAIO en stage PAPIL doivent pouvoir également bénéficier des services des APP : c'est un moyen très simple de parfaire leurs connaissances de base. L'articulation existe, il reste à la faire jouer pour les jeunes qui en ont besoin, sur les différentes zones emploi-formation, avec les chargés de missions de la Région et tous les organismes de formation qui interviennent dans le PAPIL, dont bien sûr, les organismes de formation que vous représentez ici.

- La nécessité de mieux cerner la demande : quel est le public, quelle est sa demande, comment cela évolue-t-il, notamment par rapport à la situation de l'emploi ?

- Enfin, la promotion de cette offre de formation tout au long de la vie : en tant qu'APP, vous avez déjà travaillé en ce sens, votre plaquette en témoigne, mais nous aurons dans le cadre d'une réflexion globale sur l'information et l'orientation, en relation avec les prescripteurs, à promouvoir cette offre spécifique, accessible à tous les publics, quel que soit leur statut.

Vous le voyez, les chantiers sont nombreux. Je crois que cette matinée de témoignages sur les activités de votre réseau nous fera tous progresser. Je vous souhaite un bon travail et je pense que vous avez compris que les APP intéressent le Conseil régional du Pays de la Loire.

Philippe Chevreul,
vice-président du Conseil
régional du Pays de la Loire

(1) PAPIL :
Programme d'Actions Préparatoires et
d'Initiatives locales

de la formation ouverte. **La mission nationale d'appui et d'animation du réseau des APP est une composante à part entière de l'activité d'ALGORA.**

Pour l'animation nationale APP, ce début d'année marque la fin du "tuilage" entamé il y a deux ans. D'ici quelques semaines, toute référence à IOTA+ dans nos supports de communication (bulletin, site web, adresses méil) va progressivement disparaître. Les outils du réseau, le bulletin comme le site, auront l'identité APP, leur mise en œuvre étant assurée par la mission nationale APP.

Cette évolution est aussi rendue possible en raison de **l'existence du regroupement national des APP qui assure, aux niveaux régional et national, une parole autonome des APP auprès des pouvoirs publics.** Ainsi une certaine ambiguïté, faisant parfois "porter" cette parole par IOTA+, disparaît. **La mission nationale d'appui va pouvoir occuper pleinement le rôle d'as-**

sistance technique aux APP et aux partenaires du réseau, souhaité par la DGEFP, en prenant appui (c'est également un élément nouveau apparu ces dernières années) sur les animations régionales APP en place. Au niveau de "l'équipe", rien de changé, vos interlocuteurs de référence restent les mêmes, nous restons attachés à la dimension personnalisée de nos relations avec vous. Vous pourrez aussi bénéficier de l'ensemble des compétences et des services développés par Algora.

Le réseau est maintenant majeur (la première circulaire date de 1985 !). Son avenir tient pour l'essentiel à sa capacité à se prendre en main. La mission nationale d'appui continuera à proposer et développer les services utiles pour renforcer l'action des APP : professionnaliser les acteurs, faciliter les échanges, tout en accompagnant les évolutions à venir et contribuer ainsi à assurer sa pérennité.

Michel Tétart

APP en Résonance, suite et retombées fructueuses...

Dans le numéro spécial du bulletin "APP en résonance", joint au bulletin 51, avaient été listés les communiqués de presse parus dans la presse régionale. La presse nationale et professionnelle a fait également écho de ces événements : l'AEF (Agence Education et Formation), Entreprises et Carrières, Entreprise Formation, le numéro de décembre de Centre Inffo, un article "Les APP, pour une formation sur mesure" dans Rebondir, etc.

De même, de nombreux sites Internet régionaux ont annoncé les journées résonance, souvent dès la page d'accueil et dans l'agenda : le site AREPA d'Aquitaine, le site de la CCI de Reims, de Cèdre en Franche Comté, du Cueep en Nord Pas de Calais, du Cafoc de Nantes, Les Chemins Emploi de Poitou-Charentes, Inffolor de Lorraine, etc...

Plusieurs sites internet à vocation nationale en ont également rendu-compte : le site Educnet, Comenius, le site du Centre Ressources illettrisme, du Centre Inffo, de Foragora, Onlineformapro... ainsi que les lettres électroniques destinées aux abonnés d'un site internet : la lettre n° 5 de Gret@Echo, les Echos de la formation professionnelle de l'Académie de Nantes, le Rendez-vous des TICE de Edubyweb. Vous trouverez toutes les adresses électroniques de ces sites sur : www.app.tm.fr, dans les brèves du mois de janvier 2003.

Les réactions de vive voix, recueillies au cours de réunion de comité de pilotage, d'animation régionale, de plénière des APP, confirment l'impact positif de ces

journées pour l'ensemble du réseau : dynamisation et valorisation des équipes, fructueux échanges entre APP, entre APP de différentes régions, travail collectif, réflexion d'APP sur les thèmes importants : ouverture aux nouveaux publics, professionnalisation des acteurs, formateurs et coordonnateurs, intégration du multimédia ; partout, les APP ont produit des outils de communication mieux adaptés aux différents publics : plaquettes, Cdroms présentant l'APP, vidéo, photos.

L'APP de Boulogne-sur-Mer a produit un Cdrom vidéo de 17 minutes (disponible sur cassette VHS également) présentant les principes généraux de fonctionnement d'un APP et des illustrations extraites de l'activité au quotidien de l'APP. Bon outil de présentation et de vulgarisation. (Contact : app.boulogne@app.tm.fr). Beaucoup d'énergie a été déployée pour ces événements, quelquefois sans grande efficacité aux dires de certains APP vis à vis des entreprises ou de certains partenaires extérieurs. C'est vrai que la fréquentation de ces partenaires, peu habitués à venir, a été très inégale suivant les régions ou les APP. Mais si l'on fait la somme des personnes "importantes" déplacées dans toute la France à cette occasion, cela fait beaucoup de monde !

Reste aux APP de continuer à exploiter cette ouverture, consolider les nouveaux contacts, et forts de cette reconnaissance acquise, de se positionner comme l'un des systèmes incontournables de formation tout au long de la vie.

Christiane Oger

Nouveaux publics en APP

Quand la question de l'accueil de nouveaux publics est posée par les APP, elle traduit une volonté d'ouverture, de diversification et de développement de l'activité. Il s'agit de s'ouvrir à de nouveaux marchés, tout en développant l'accès de nouveaux apprenants, en l'occurrence les salariés, en particulier les moins qualifiés d'entre eux, à la formation. Question récurrente, qu'un regard sur les statistiques des APP, par sites et par régions, éclaire en montrant une réalité complexe et diversifiée. Cette problématique nouveaux publics en APP doit aussi être replacée dans le contexte global de l'accès à la formation continue.

Sur ce sujet, en particulier en ce qui concerne les salariés, le réseau a souvent tendance à sous estimer ses propres résultats. Quelques chiffres permettent d'éclairer la réalité. En effet, depuis 15 ans, les APP ont formé plus de 2 millions de personnes, soit, en cumul national, plus de 300 000 salariés. Sur l'ensemble des APP, la part des salariés représente, par an, 15% des publics APP. Donnée non négligeable au regard des données générales fournies par l'enquête formation continue 2000 du CEREQ, où il apparaît que sur un an, pour l'ensemble de la population active, seuls 15 % des salariés les moins qualifiés ont accès à la formation. Rappeler aussi que la durée moyenne d'une formation est de 36 heures, de 14 heures seulement pour les moins qualifiés.

Un public déjà très diversifié.

Quand on aborde la question des nouveaux publics en APP, il faut rappeler que ceux actuellement présents sont déjà très diversifiés. Quelle action de formation peut se prévaloir de former, en même temps et selon une approche pédagogique identique, l'ingénieur, l'agent de police, le demandeur d'emploi, l'agriculteur, le détenu, le fonctionnaire, le commercial, l'apprenti, l'handicapé, la caissière, le bachelier, le RMIste, l'intérimaire, etc ...

Cette diversité des publics est d'ailleurs une des caractéristiques des APP qui intéresse les entreprises. Mettre leurs salariés, souvent peu motivés pour suivre une formation, dans une réalité sociale complexe, avec des demandeurs d'emploi qui vivent parfois des situations individuelles difficiles, est un des objectifs affichés par ces entreprises. La mixité des publics favorise les échanges, l'entraide entre apprenants et crée des solidarités qui stimulent la motivation de chacun.

Pourquoi cette diversité ne s'exerce-t-elle pas partout de la même façon dans le réseau ?

La majorité des salariés venant en APP sont issus des PME PMI de proximité, qui, avec le temps, connaissent l'APP et en apprécient les prestations. Si la moyenne nationale fait apparaître, en 2002, un chiffre de 15 % de sa-

lariés, dans certains sites, ils représentent 30 voire 40 % du total. Certains réseaux régionaux ont dans ce domaine, une expérience intéressante, acquise souvent avec des programmes européens. En 2001, les APP alsaciens ont accueilli et formé près de 25% de salariés. Dans d'autres, leur présence est anecdotique. De même au niveau régional où, dans certains cas, on dépasse les 21% de salariés (Midi-Pyrénées) alors qu'ailleurs les 10% ne sont pas atteints (13 régions). Question de stratégie, de compétences, de configuration locale, de projet régional... ? Jouent aussi les choix (ou plutôt, les non-choix) des équipes ou les concurrences internes ou externes aux organismes.

Autre composante de la question : la différence constatée entre le nombre de personnes ayant le statut de salariés et le nombre d'heures financées par les entreprises ou les OPCA.

Au niveau national si le pourcentage de salariés est de 15% du total des apprenants en 2002, les conventions entreprises ou OPCA ne représentent que 7% des heures financées. En Auvergne, 19% du public est salarié, 26% des heures sont financées par les entreprises ! A l'inverse, dans la région Centre, 19% du public APP est salarié, le nombre d'heures financées est de 4%. Ce constat mérite, pour chaque situation, investigation et analyse. Quelques hypothèses d'explication :

- La durée des formations des salariés est, dans certains cas, très courte.

- Ce sont d'autres fonds qui " payent " pour les salariés, en particulier ceux des Conseils Régionaux ou les personnes elles-mêmes, dont certaines ne souhaitent pas attirer l'attention de leur employeur sur le fait qu'elles se forment.

L'exercice pourrait être renouvelé, en procédant à l'analyse comparative par site. Les écarts seraient encore plus importants. Ces indicateurs, éléments de compréhension du phénomène, ne prennent sens que situés dans le contexte territorial et institutionnel de l'APP.

Contradiction entre capacité et moyens.

Les APP cherchent de nouveaux publics alors qu'ils n'arrivent pas à répondre à ceux qui se présentent ; c'est vrai pour les demandeurs d'emploi (insuffisance des fonds publics) ; ça l'est aussi pour les salariés. La contradiction principale tient au fait que leur capacité à répondre, potentiellement forte, reste limitée. Ils fonctionnent encore souvent dans une pénurie de moyens (locaux exigus, équipe réduite, moyens promotionnels inadaptés, volume et niveau de financements trop faibles), sans compter la question de leur "positionnement", pas toujours clarifiée au sein de leur

propre structure et/ou sur leur territoire. Depuis plusieurs années, 2 à 3 mois avant la fin de l'exercice budgétaire, nombreux sont les APP qui refusent du public " demandeurs d'emploi " et créent des listes d'attente pour les accueillir l'année suivante. La demande de formation existe. Les APP permettent souvent qu'elle s'exprime. La possibilité de sa prise en compte suppose-rait des moyens financiers liés à un projet et une stratégie de développement local et/ou régional et/ou national.

Un contexte qui évolue ou "chaque chose vient en son temps".

Si la question de l'accueil de salariés dans les APP est ancienne, elle s'est posée en termes différents au fur et à mesure que le réseau s'est développé. Les APP avaient d'abord à se construire et à prouver, à se prouver qu'ils pouvaient appliquer leurs principes et mettre en œuvre la personnalisation de la formation. L'Etat a permis l'expérimentation, puis la construction progressive du réseau et a accompagné la professionnalisation des équipes.

Quand au début des années 90, des grandes entreprises comme Renault ou EDF ont voulu travailler avec les APP, les choses n'étaient pas mûres. Il faut l'accepter, non comme un échec, mais en se disant que ces tentatives ont permis de poser la question, d'entendre la demande des entreprises, d'expérimenter des réponses. Pour Renault, il s'agissait de proposer aux salariés des usines de production, des prestations à la carte dans le champ de la culture générale. Très vite est apparue la question du nombre : les APP de proximité n'étaient pas en capacité d'accueillir un nombre important de salariés.

Avec EDF/GDF, l'expérimentation mise en place visait à développer des prestations d'accompagnement, dans le cadre d'une FOAD en bureautique, et de cours d'enseignement à distance de l'entreprise. Une offre pédagogique déjà riche a laissé peu de place aux APP (1). Ces premières approches ont montré la difficulté à construire des dispositifs articulant plusieurs fonctions et plusieurs prestataires. Les entreprises finalement ont choisi de faire en interne, en important le concept APP et en développant des centres de ressources internes. A la fin des années 90, elles ont pensé que les TIC était "LA" solution, elles ont expérimenté divers " systèmes " et/ou plateformes avec des résultats mitigés et assez décevants. Rappelons que le programme AUTOFOD (2) a été lancé suite au partenariat avec EDF/GDF, elle-même partenaire du projet.

Sur leur activité de base, " prestation de formation personnalisée, à la carte, dans les domaines de la culture générale et de la culture technologique de base ", les APP sont aujourd'hui reconnus pour leur savoir-faire. Des demandes correspondant à ce type d'activité ne s'exprimaient pas ou peu, du côté de l'entreprise il y a quelque temps encore. Depuis deux, trois ans, la situation évolue

comme le confirment deux exemples récents, décrits ci-après.

" Nous constatons aujourd'hui de fortes demandes de formation individuelle dans le domaine de la culture générale. Ces formations seraient très appréciées également par l'entreprise, car, elles permettraient, à long terme, d'augmenter l'employabilité de ses agents peu qualifiés. Je souhaiterais vous rencontrer pour en discuter ". Tel était rédigé le premier message d'une responsable de la formation des personnels " pistes " d'Air France à destination de la mission nationale d'appui des APP.

De même de nombreux contacts entre Manpower France et le réseau, ont permis d'étudier comment les APP pourraient répondre à la problématique de la formation continue des intérimaires. Dans la phase actuelle, il s'agit d'aider les responsables régionaux et nationaux de Manpower à comprendre le mode de fonctionnement des APP, pour ensuite construire les bases de coopérations à venir.

Les nouvelles frontières.

De part leurs caractéristiques : système personnalisé et souple, permanent, ancré territorialement, les APP sont sollicités par des demandes variées dont certaines sont à la limite et, parfois, hors de leur champ de compétences, tel qu'il est défini aujourd'hui. Demandes légitimes, à partir desquelles l'ensemble des partenaires doit réfléchir pour déterminer ce qui est du ressort de l'APP, ce qui ne l'est pas, afin de construire, si nécessaire, les espaces d'expérimentation qui permettront de les prendre en compte. Le cahier des charges national reste la référence commune qui permet au réseau d'avoir une identité forte et comprise par tous, partenaires, commanditaires et bénéficiaires. Il doit pouvoir, dans le cadre de larges concertations, être adapté, afin de permettre aux APP de répondre à l'évolution des demandes et du contexte dans lequel la formation est mise en œuvre.

D'abord les questions " traditionnelles " mais toujours actuelles : l'accueil – orientation, la TRE, l'illettrisme,... Les APP sont parfois tentés de développer des services "hors cahier des charges", parce que les réponses locales n'existent pas ou ne sont pas satisfaisantes dans les domaines cités plus haut, quand il ne s'agit pas, plus prosaïquement, de faire vivre la structure pour maintenir une équipe... Le moyen d'éviter la redondance des services et de concurrence stérile sur un territoire est de trouver des modes de régulation et de bonne gestion entre les partenaires d'une zone. Une place reconnue pour l'APP, rien que sa place, mais toute sa place ! Une identité forte et claire sur son territoire est un des moyens de développer l'APP.

Question d'une autre nature, mais récurrente également, celle des salariés exprimant une demande de formation mais ne souhaitant pas faire connaître à leurs employeurs leur souhait. Les APP souvent confrontés à ce type de de-

mande, y répondent parfois. Ce public représente une partie des individuels payants (2% du total des heures réalisées en 2002, loin des 5% acceptés dans le cahier des charges). Preuve que si les personnes expriment une demande de formation, leur solvabilité n'est pas acquise dans ce domaine et les financements publics pour ce type de situations sont faibles.

Des questions sont apparues avec la mise en place du PARE et le rôle joué par les ASSEDIC dans le financement de la formation : Quelle place pour les APP ? Quels financements ? Qui négocie ? Sur quoi ? Avec qui ? Un premier regard sur ses pratiques montre, c'est un euphémisme, qu'elles sont diverses, voire divergentes d'un département à l'autre. A ce niveau le potentiel de développement est important pour les APP, mais il est nécessaire que ceux-ci soient connus des ASSEDIC et que le champ de la culture générale soit intégré comme une composante du parcours de formation des demandeurs d'emploi peu qualifiés.

Sans oublier les opportunités ouvertes par la VAE dans des fonctions liées à l'aide à la réalisation du dossier : expression écrite, maîtrise des outils bureautiques... Une première expérimentation est en cours de construction, sur l'initiative de l'OPCA "PL" qui souhaite qualifier les assistantes vétérinaires en leur proposant un dispositif de VAE dans une approche "ouverte et à distance". Les APP feraient de la formation à la bureautique (4 h en moyenne), et 16 h d'accompagnement. L'expérimentation est prévue entre mars et octobre 2003 dans trois régions (Aquitaine, Ile de France, PACA).

Les nouveaux "services".

Les TIC ont joué un rôle important dans l'arrivée de nouveaux publics dans les APP, et ce à plusieurs niveaux. Elles sont devenues un "domaine" en tant que tel. Initiation bureautique et initiation internet représentent plus de 30% de l'activité des APP. C'est, aujourd'hui, le principal domaine de formation. Il est une des composantes de la culture technologique de base, terme figurant dès le premier cahier des charges et resté longtemps abscons pour beaucoup de formateurs. De nombreux publics viennent en APP pour ce type de demande.

Les TIC ont également permis l'accès à la formation de milliers de personnes au sein des APP, en moyenne 3 500 par an depuis huit ans. En particulier dans les zones rurales (parfois urbaines) les APP (plus d'une centaine) ont développé des réseaux d'antennes de proximité, utilisant le téléphone, le fax, internet, la visioconférence. Ce mouvement se poursuit par l'ouverture régulière de nouvelles antennes, permettant l'accès à de nouveaux publics.

Dans un autre domaine, les APP proposent des prestations d'accompagnement à l'enseignement à distance. Initié depuis plusieurs années avec le CNED (environ 4 000 personnes concernées par an), le CNEFAD dans certaines

régions et des opérateurs privés de FAD, ce type de prestation devrait continuer à se développer dans les années à venir. L'opération d'accueil des ADS (adjoints de sécurité) conduite à la demande du Ministère de l'Intérieur, s'inscrit également dans cette logique (près de 800 personnes concernées en 2001-2002).

Le développement des solutions mixtes dans le champ de la FOAD laisse penser que les APP devraient accroître leur rôle à ce niveau. Les APP sont, parmi d'autres, des lieux appelés à devenir PAT et seront donc amenés à développer les prestations attachées au label pour accueillir les publics correspondants.

Une démarche à construire en réseau.

Aujourd'hui, la maîtrise des savoirs de base est indispensable pour un salarié pour pouvoir s'adapter à de nouvelles conditions de travail ou envisager une autre formation, surtout pour les plus anciens dans l'entreprise. Les prestations et les pratiques développées par les APP pour les salariés permettent, à ces derniers, de consolider leurs compétences générales pour pérenniser leurs compétences professionnelles.

Afin de positionner plus largement les APP dans le champ de l'entreprise, il faut que les équipes se "forment à l'entreprise" et connaissent mieux ses modes de fonctionnement et sa culture ; elles doivent aussi être capables de faire comprendre la spécificité de leurs pratiques : la souplesse, la proximité, l'individualisation et pour cela développer des moyens de communication appropriés.

Cette démarche est d'autant plus opérationnelle quand elle est initiée et rentre dans la stratégie d'un réseau régional d'APP permettant de construire une offre de formation générale, structurée et partagée. Elle peut être relayée et appuyée au niveau national par la capitalisation des expériences, la facilitation des échanges et le renforcement des approches de l'ensemble des opérateurs quelle que soit leur structuration sur le territoire : collectivités locales et territoriales, branches, services de l'Etat, entreprises et réseaux d'entreprises.

Dans tous les cas, c'est la capacité des APP à répondre en réseau qui leur permettra de gagner des marchés et des nouveaux publics.

Michel Tétart

PS. Le texte de cet article est une reprise de l'intervention de Michel Tétart faite à Lyon, le 17 décembre dernier, à l'occasion de la journée régionale des APP de Rhône Alpes organisée par la DRTEFP.

(1) Cette expérimentation développée dans les projets FORE "Entreprise apprenante" a fait l'objet d'un article dans le bulletin n°24.

(2) AUTOFOD : Apprendre à Utiliser les Technologies et à Organiser la Formation Ouverte et à Distance.

(3) Un ouvrage relatant l'expérimentation est paru aux Editions de l'Organisation «Nouvelles technologies éducatives et réseaux de formation, des entreprises parlent de leurs expériences». Sous la direction de Pierre Caspar.

Réunion des animations régionales le 23 janvier 2003

La première réunion des animations régionales de l'année a été l'occasion d'accueillir deux nouvelles régions : Basse Normandie et Midi Pyrénées. La responsable de l'animation Basse Normandie travaille au sein de l'ER-REFORM (Espace régional de ressources pour l'emploi, la formation et les métiers) ; Madame Broussolle du Cafoc de Toulouse et Madame Salvat, directrice du Lieu Ressources Formation sont les deux responsables de la région Midi-Pyrénées. Les APP de Rhône Alpes et d'Aquitaine bénéficieront également d'une animation régionale en 2003.

Les responsables des autres régions ont présenté les activités impulsées et mises en œuvre dans le cadre de leur travail d'animation régionale : travail sur la communication (site internet, lettre régionale, plaquettes, action de démarches commerciales vers les entreprises) ; proposition de formation de formateurs : sur l'autoformation, remédiation cognitive, multimédia, formation technique sur un outil de gestion, formation s'appuyant sur le référentiel CEDEFOP du formateur ou référentiel de coordonnateurs d'Auvergne, formation sur la mise en place d'un centre ressources ; développement informatique et aide à la mise en place d'un site internet, soutien à la production d'outils pédagogiques ; participation à des projets européens (ouvrir des antennes en milieu rural, élaboration de formations courtes pour des salariés de plus de 55 ans) ; pilotage du réseau des antennes en milieu rural ; poursuite d'une démarche qualité en complé-

tant un audit interne de qualité par l'audition de 6 APP par an ; organisation par la région Haute Normandie d'une visite en Auvergne, avec des élus, responsables d'organismes supports pour voir les APP et les antennes s'y rattachant ; préparation d'une journée inter-régionale.

Un thème de réflexion et deux pistes de travail pour l'année 2003 ont été proposés, faisant suite aux discussions et échanges sur les différentes activités menées en 2002 :

- **Sur le premier point, il s'agirait de réfléchir collectivement à "Qu'est ce qu'être un formateur en APP ?". Le second consisterait à recenser les actions relevant de la formation de formateur dans chaque région et travailler ensuite à l'ouverture de ces actions de formation à l'ensemble des APP.** (Voire à la validation de certains de ces modules : il existe une licence professionnelle de formateurs, le module pourrait être capitalisé pour avoir la licence).

- Enfin, dans le prolongement d'APP en résonance, **organiser des journées de réflexion stratégiques type « les APP en 2005 » au niveau de chaque région, voire en inter régional.** Ouvert aux institutionnels, aux politiques, le débat porterait sur la place et le rôle des APP dans la perspective de la décentralisation. **Une journée nationale permettrait de faire une synthèse de l'ensemble des réflexions.**

Rendez-vous pour une prochaine réunion le 25 mars 2003.

Contact : christiane.oger@app.tm.fr

Brèves

Regroupement national

Depuis le 22 novembre 2002, le regroupement national des APP a contacté l'ensemble des députés, des sénateurs, des préfets de région et les élus régionaux chargés de la formation professionnelle. A ce jour (14 février), 67 réponses de députés et de sénateurs sont parvenues au secrétariat du regroupement. Six questions écrites ont été formulées auprès du ministère et deux courriers ont été adressés au Premier ministre. Par ailleurs, le délégué général du regroupement, Michel Marchand, a été reçu au secrétariat d'état aux PME PMI, au commerce, à l'artisanat, aux professions libérales et à la consommation, afin d'exposer les analyses du regroupement en ce qui concerne la décentralisation. Enfin, une entrevue auprès de Monsieur Périssol, chargé d'un rapport sur la formation professionnelle et la décentralisation, a été sollicitée.

Les démarches politiques sont nombreuses pour faire connaître le réseau et mobiliser les énergies. Un appel à adhésion et cotisation pour 2003 a été fait à tous les APP afin qu'ils participent à cette mobilisation et aident à la poursuite de cette action. Son prix est de 76 euros.

Contact : **Michel Marchand**
app@ilep.fr

Un livre qui peut être utile aux APP : "Apprendre par le jeu"

Le Jeu-projet de François Pingaud (1). Structure, hasard, liberté. Groupe d'Etudes Ludopédagogique de Montpellier, 2002, 221 p., (15 euros franco de port : G.E.L., 6, rue de Louvain, 34000 Montpellier).

Si notre société a beaucoup investi dans l'éducation de l'intelligence et la transmission des connaissances formelles, el-

le a totalement négligé l'éducation à la liberté : apprendre à décider et avancer de manière autonome dans un espace où se mêlent les contraintes et les ouvertures du nécessaire et du contingent. Afin de combler ce vide, François Pingaud plaide pour une utilisation sociale du jeu (dans la formation, l'accompagnement socio-culturel et la recherche) : 1. le jeu nous place toujours dans des combinaisons particulières de nécessité, de hasard et de liberté qu'il nous faut apprivoiser en échafaudant des projets et des plans d'action ; 2. s'il constitue une situation fictive, il est l'occasion de développer des comportements et des compétences bien réels qui peuvent être transférés à d'autres secteurs de notre existence.

(1) François Pingaud a été DRTEFP en région Languedoc Roussillon. A ce titre, il a soutenu le réseau APP de cette région. Il est aujourd'hui décédé..

Le réseau Alsace lance le numéro 1 de la lettre d'information du projet EQUAL APP

Lutter contre les discriminations et les inégalités devant la formation et l'emploi en offrant à chacun la possibilité de se former au plus près de son lieu de vie, tel est l'objectif premier du projet Equal APP. Principaux titres : EQUAL APP : une formation sur mesure près de chez vous, EQUAL APP : s'organiser pour faire avancer le projet et tenir le cap, EQUAL APP comme APPropriation, comme APPorter ses idées, ses compétences, consacrer du temps. Cette lettre se fera l'écho du déroulement du projet qui a commencé en juin 2002 et se terminera fin 2006. Le numéro 1 de la lettre d'information sur le projet est paru en janvier 2003 et est accessible directement sur le site des APP www.app.tm.fr sous la rubrique "Informations et publications", puis "Projets européens" ou directement en tapant ou en cliquant sur l'adresse :

http://app.algora.org/reseau/pr_euro/index.asp

Contact : chargée de communication :
Fabienne Rakitic
fabienne.rakitic@umb.u-strasbg.fr

" APPrendre à APPrendre " un projet PIC EQUAL

Quatre régions (Alsace, Pays de la Loire, Champagne Ardenne et Ile de France) ont été sollicitées pour participer à une enquête sur la pratique qu'ont les APP dans le domaine de l' " Apprendre à Apprendre ". Au préalable, un état des lieux a été fait sur cette problématique, avec un premier recensement des pratiques, méthodes et outils multimédias existants sur ce sujet. L'enquête a pour but de savoir si les APP connaissent, utilisent ce mode d'apprentissage dans leur formation, les problèmes rencontrés, les attentes. Questionnaires et état des lieux sont à la disposition de tous les APP sur le site :

<http://app.algora.org/apprendre>

Contact : jean.vanderspelden@app.tm.fr

L'ACEREP : une page d'histoire

L'ACEREP fonctionnait depuis une dizaine d'années sous forme de SCOP. Mise en liquidation, elle a cessé ses activités le 31 janvier 2003. Ces principales implantations, dont 5 APP, devraient être reprises, au niveau local, sous des formes diverses. Née à la fin des années 70 dans le giron de la Caisse des Dépôts, l'ACEREP s'était fortement impliquée dans la mise en place des dispositifs jeunes du début des années 80, elle avait beaucoup travaillé sur l'orientation, et surtout, été partie prenante des premières expérimentations des lieux ressources (qui deviendront les APP) en Rhône Alpes. Une page d'histoire se tourne.

Formation accueil nouveaux coordonnateurs

Déjà deux sessions de formation de deux jours ont eu lieu à Algora, accueillant des nouveaux coordonnateurs et aussi d'anciens ayant besoin de piquêre de rappel... **La prochaine aura lieu les 4 et 5 juin prochains**, dans les mêmes conditions : formation gratuite, les frais de déplacement et d'hébergement sont à la charge du participant. S'inscrire dès maintenant, 6 personnes sont déjà sur la liste.

Contact : celine.jacquemard@app.tm.fr

Police Nationale

Le dernier bulletin relatait le travail d'accompagnement et de formation mis en oeuvre par les APP pour la formation des ADS (Adjoint de sécurité). Mis en oeuvre dans le cadre d'un accord national DGEFP/DGPN (Direction générale de la police nationale) les modalités et les contenus de cette coopération feront l'objet d'**une journée d'étude le mardi 6 mai 2003** à Gif-sur-Yvette. Cette journée nationale est ouverte à tous les APP et aux responsables de la police concernés par l'opération.

Contact : [Michel Tétart](mailto:Michel.Tetart@police.gouv.fr)

"Les Ateliers de pédagogie personnalisée ou l'autoformation en actes"

est paru aux Editions de l'Harmattan au prix public de 18,50 euros, en vente dans toutes les bonnes librairies et à l'Harmattan. Des conditions particulières sont faites pour les APP, voir les messages du 31 janvier sur le site app.tm.fr.

Contact: celine.jacquemard@app.tm.fr

Nouveau mail de l'animation nationale : animation.nationale@app.tm.fr et les nouveaux de l'équipe :

Nathalie Even :
nathalie.even@app.tm.fr
Céline Jacquemard :
celine.jacquemard@app.tm.fr
Christiane Oger :
christiane.oger@app.tm.fr
Bénédicte Veilex :
benedicte.veilex@app.tm.fr
Eric Goyard :
eric.goyard@app.tm.fr
Michel Tétart :
michel.tetart@app.tm.fr
Jean Vanderspelden :
jean.vanderspelden@app.tm.fr
Un lien " invisible " permettra que soient re-routés les messages envoyés aux anciennes adresses.

Bulletin des APP

Mission nationale d'animation du réseau des APP

Algora - 18-26, rue Goubet - 75959 Paris cedex 19
Tél.: 0148039000 - Fax: 0148039021
Contact: iota.oger@app.tm.fr
Directeur de la publication: Jacques Bahry
Rédacteur en chef: Michel Tétart
Secrétariat de rédaction: Christiane Oger
Comité de rédaction :
R. Everat - F. Leplâtre - C. Oger - M. Tétart - J. Vanderspelden - B. Veilex
Impression: Epigraph.
Tél.: 0148414594 - ISSN: 0298 8070

Demande d'abonnement au bulletin des APP (à n'utiliser que si vous n'êtes PAS un APP)

Organisme : _____
Mr, Mme : _____
Adresse : _____
Téléphone : _____

Prix: 61 € TTC - Chèque à établir à l'ordre de **ALGORA**
à retourner à **ALGORA, 18. 26 rue Goubet, 75959 PARIS cedex 19**